

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE VOREPPE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Articles L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira à la **salle du Conseil municipal en mairie**, le **jeudi 28 mai 2026 à 19h00** en séance publique.

Le Conseil municipal sera diffusé en direct sur la page Facebook de la Municipalité : @Voreppeofficiel : <https://www.facebook.com/VoreppeOfficiel>

Affiché, le 22 mai 2026

Pascale MAZZILLI



FINANCES, ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET INTERCOMMUNALITÉ

Direction générale – Règlement intérieur du Conseil municipal

Direction générale – Modification au sein des commissions municipales

Direction générale – Modification de la répartition des indemnités de fonctions des conseillers municipaux

Direction générale – Convention cadre – Aide à l'installation commerciale et au développement du commerce de proximité

Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs

Ressources humaines – Élections professionnelle 2026 – Comité social territorial (CST) commun avec formation spécialisée obligatoire entre la Ville et le CCAS

Ressources humaines – Élections professionnelles 2026 – Composition du Comité social territorial (CST) local et de la formation spécialisée obligatoire

SPORT – ANIMATION – CULTURE – ASSOCIATIONS ET RELATIONS INTERNATIONALES

Associations - Soutien aux associations – Attribution de subventions au titre de l'année 2026

Associations – Subvention de l'Office municipal des sports (OMS)

PETITE ENFANCE, ÉDUCATION PÉRISCOLAIRE ET JEUNESSE

Éducation – Règlement intérieur temps méridien - Restauration scolaire 2026 / 2027